

Rapport de la Commission adhoc

Chargée d'examiner le préavis municipal N°1/2021

sujet : **Adhésion à l'association Jorat parc naturel**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 18 janvier en présence de Monsieur Amaudruz, municipal, de Monsieur Porchet, chef de service et de Mme Isabelle Bovet Ing. Gestion de la Nature

Madame Barbara Rochat, Présidente du Conseil Communal, a ouvert la séance en rappelant les consignes d'usage.

Chapitre 1

Outre le préavis, la commission a reçu par mail une vidéo de présentation et un dossier de l'association Par Naturel du Jorat.

Mr Amaudruz présente la situation. A savoir que les parcs dépendent d'une ordonnance fédérale qui les classe en 3 catégories : A) parc national B) parcs régionaux qui intègrent des zones habitées - Vaud en abritant deux, celui du Jura et celui de Gruyère Pays d'en Haut. Et C) Les parcs périurbain (au moins 4 km²), situés à moins de 20 km d'un centre urbain. C'est dans cette catégorie que s'inscrit le parc du Jorat, dont la totalité de la surface appartient à la ville de Lausanne et dont la zone centrale sera le cœur du projet. À savoir une zone totalement dévolue à la nature avec quelques limites quant à son accessibilité. La nouvelle philosophie forestière étant – entre autres - de laisser le bois mort se décanter sur place afin de favoriser la biodiversité.

L'association Parc du Jorat se situe dans le sillage de l'association Jutavaq, «Jorat, une terre à vivre au quotidien», qui avait mené le projet jusque-là, et qui est en train de se dissoudre. Etant bien entendu que les communes territoriales et limitrophes doivent avoir au premier chef la maîtrise de cette zone. Ces communes limitrophes sont au nombre de treize, dont le Mont. Quatre font déjà partie de l'association déjà constituée (Epalinges, Lausanne, Jorat-Menthue, Jorat-Mézières). Les autres devant passer devant leurs conseils communaux respectifs pour en faire partie. Il est à noter que le parc du Jorat a pour l'instant le statut de candidat pour des raisons d'enquête administrative et aussi à cause de la gestion de certaines oppositions. Ainsi, si tout va bien le label sera accordé mi 2021.

Pour ce projet la confédération accorde un financement important, en effet, pour les années 2021 – 2024, est prévu un budget annuel de 740.000.-, la moitié étant prise en charge par la confédération.

Pour ce qui est de la participation financière des communes il sera demandé un franc par habitant, en l'occurrence environ 10 000.- pour le Mont.

Grâce à cette association plusieurs activités seront déclinées et développées : touristiques, activités de recherches, de sensibilisation, de valorisation... Tout ceci amenant des prestations intéressantes pour les communes participantes, avec en principe un bon impact pour leur image.

Chapitre 2

A la suite de cette présentation les questions de la commission on permis ensuite de préciser quelques points :

- Le périmètre du parc est déjà bien défini et il est totalement propriété de la ville de Lausanne.
- Les projets éoliennes ne sont pas remis en question.
- La filière bois (centre de formation forestier sis au Mont) ne sera pas impactée.
- Le Mont, étant limitrophe ou en zone de transition, ne sera pas impacté directement.
- Les zones fermes et agricoles incluses dans le périmètre seront bien évidemment impliquées dans cette nouvelle gestion.
- Les communes membres de l'association de plus de 6000 habitants bénéficieront de prestations gratuites, comme des animations pour les écoles, les améliorations des circuits routiers, et autres parcours mieux balisés...

Conclusion

Après concertation la Commission n'a pas d'opposition de principe mais émet un certain nombre de réserves.

- Elle regrette qu'il n'y ait aucune étude d'impact pour des projets similaires, ni aucun retour sur ce genre de parc pilote dans d'autres endroits en Suisse, Zurich par exemple...
- La commission se demande si la commune ne met pas le bras dans quelque chose qui risque de coûter de plus en plus cher au cours des ans.
- Certains agriculteurs se méfient de nouvelles réglementations absurdes... par exemple la fermeture de voies agricoles ou forestières si des arbres viennent à tomber sur les chemins et qu'il est décidé de les laisser en l'état...
- L'adhésion à cette association ne semble guère donner de garanties quant au pouvoir des communes quant à influencer sur les décisions de l'association.

La commission préconise qu'il serait dès lors de bon sens de pouvoir étudier régulièrement les rapports de gestion et autres retours sur les bénéfices – ou pas – de la participation du Mont à ce projet afin de voir si cette participation doit être reconsidérée. En effet, on peut aisément sortir de l'association Parc du Jorat avec un préavis de 6 mois.

Ainsi, concernant ce préavis, la commission se positionne favorablement avec 6 votes positifs et 3 abstentions.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 janvier 2021

Le président :	Prénom Nom	Aydin Durmaz	
Les membres :	Prénom Nom	Nicolas Mojon	
	Prénom Nom	David Richard	
	Prénom Nom	Philippe Hayward	
	Prénom Nom	Alain Chabloz	
	Prénom Nom	Eliane Parolini-Sutter	
	Prénom Nom	Giuseppe Montovani	
	Prénom Nom	Richard Nicole	
	Rapporteur	Michel Gaillard	